

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2022

Date de l'affichage

23/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX (arrivé à 19h06), Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD, et Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSSELLE, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Gilbert LECONTE par Ghislaine HARSCOËT, Aurélie POLESE par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 39 présents et 5 représentés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04 OCT. 2022

ID : 077-247700701-20220929-2022_118_07-DE

2022/118-07 – OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE « ARCHÉOLOGIE ET MUSIQUE ANTIQUE »

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière de valorisation du patrimoine archéologique,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de valoriser le site archéologique de Châteaubleau,

Considérant le projet d'éducation artistique et culturelle « Archéologie et musique antique » proposé par l'association La Riobé et la communauté de communes de la Brie Nangissienne aux écoles élémentaires de Vieux-Champagne et de Grandpuits-Bailly-Carrois, pour sensibiliser les enfants à l'archéologie et au site de Châteaubleau,

Considérant que les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 19 140,00 euros TTC pour la mise en œuvre de 18 ateliers de 2 heures incluant l'intervention de l'archéologue-médiateur Cyrille Chenaie et du violoniste concertiste Stéphane Rulière,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a notifié l'attribution d'une subvention de 10 000,00 euros à la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour la mise en œuvre de ce projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise la mise en œuvre en 2022-2023 du projet d'éducation artistique et culturelle « Archéologie et musique antique » dans les écoles du territoire.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à engager en 2022-2023 tout contrat ou achat de prestations auprès des intervenants pour la préparation et l'animation des ateliers dans les écoles et sur le site de Châteaubleau.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de partenariat pour la mise en place d'une résidence territoriale en établissement scolaire sur l'année 2022-2023 avec chaque école participant au projet.

ARTICLE QUATRE :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 septembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04 OCT. 2022

ID : 077-247700701-20220929-2022_118_07-DE